

Caubère : la plainte pour viol classée sans suite

Le comédien était accusé de viol par la dramaturge Solveig Halloin. La jeune femme affirmait que les faits s'étaient déroulés dans une chambre d'hôtel à Béziers en 2010. Selon *Le Monde*, au terme de dix mois d'enquête préliminaire, le parquet de Créteil vient de classer sans suite cette affaire. Le parquet affirme qu'une relation

sexuelle a bien eu lieu entre Philippe Caubère et Solveig Halloin mais « *M^{me} Halloin a elle-même reconnu n'avoir à aucun moment manifesté verbalement ou physiquement un défaut de consentement* ». Par ailleurs, aucun élément matériel ne vient corroborer les accusations de la jeune femme, indique le parquet.

Décès des Vesentini : 4 ans pour le chauffard

Aude. À la cour d'appel de Montpellier.

Le 2 septembre dernier, Mylène Vesentini, secrétaire départementale du PCF, et son époux, dont les vies avaient été fauchées, alors qu'ils circulaient à moto sur la RD113 dans l'Aude, par un Narbonnais de 22 ans qui circulait en état d'ivresse et à une vitesse excessive. Le couple était mort sur le coup.

Ce lundi, moins d'un mois après avoir été rejugué suite à l'appel du parquet général de Montpellier le 21 janvier, le jeune homme a été condamné à 4 ans de prison, dont 18 mois assortis du sursis avec mise à l'épreuve pour homicide involontaire avec circonstances aggravantes. La décision de la cour d'appel de Montpellier suit à peu de chose près les réquisitions du parquet, qui avait demandé 4 ans de prison dont la moitié assortie du sursis.

Le mandat de dépôt n'ayant pas été prononcé, le chauffard devra rencontrer le

juge des libertés et de la détention pour définir les modalités de l'exécution de sa peine.

En première instance, le 24 septembre 2018, après deux semaines de détention provisoire, le chauffard, qui circulait en état d'ivresse avec 1,2 g d'alcool par litre de sang et roulait au-dessus de la limitation de vitesse, avait été condamné à deux ans de prison, dont la moitié assortie du sursis avec mise à l'épreuve. Le tribunal avait également prononcé la confiscation de son véhicule, l'interdiction de repasser le permis avant deux ans, et un aménagement sous surveillance électronique.

La peine avait choqué les parties civiles, notamment les enfants Vesentini, qui avaient écrit au procureur de la République pour lui demander d'interjeter appel de la peine, chose qui avait été faite in extremis, le 3 octobre dernier.

Aude : 18 chiens maltraités dans un élevage non déclaré

Animaux. La SPA est intervenue lundi.

Le 23 janvier, la SPA avait été sollicitée par la direction départementale de la Cohésion sociale et de la Protection des populations (DDCSPP) de l'Aude pour intervenir en urgence dans un élevage imposant de Dénajean dans l'Aude, aux animaux des conditions de vie désastreuses.

« *Sur place, précise la SPA, ont été retrouvés un chien mort et 18 autres dans un état sanitaire inquiétant, dont 5 chiots. La plupart présentaient une maigreur avancée, manquaient de soin (tarte, otite...) et de nourriture.* » La SPA a sollicité les refuges de Perpignan et de Vallérargues (Gard) pour assurer la prise en charge des animaux, des chiens de race (husky, américain staffordshire terrier et shih tzu). Les chiens sont aujourd'hui placés dans des structures adaptées, se rétablissent et sont pour le moment sous réquisition judiciaire.

Selon la SPA, « *l'éleveuse non déclarée était déjà connue*



■ Un chien est mort les autres ont été sauvés. SPA

des services de la SPA » et que « *plusieurs procédures judiciaires sont engagées contre elle* ». Saisi du dossier, le parquet de Carcassonne a décidé de donner une suite pénale à cette affaire. La propriétaire fera l'objet d'une comparution préalable devant le procureur de la République en reconnaissance de culpabilité. En cas de refus de la peine proposée, la propriétaire comparaitra devant le tribunal correctionnel. Ce n'est qu'une fois une éventuelle peine homologuée par le tribunal que la justice statuera sur le sort des 18 chiens.

Escale technique et check-list : le procès Air Cocaïne décolle enfin

Justice. Une longue journée de mise en place aux assises à Aix-en-Provence.

Je ne suis ni un délinquant ni un criminel, je ne fais partie d'aucune bande organisée et je ne reconnais absolument pas les faits ! » La voix est forte, à l'image du combat que Pascal Fauret s'appête à entamer devant la cour d'assises spéciale des Bouches-du-Rhône, à Aix-en-Provence. Il est 19 h 30, et l'ancien pilote du Falcon, arrêté en mars en République dominicaine avec 700 kilos de cocaïne, a enfin, comme ses huit coaccusés, la parole. Six ans après le début de l'affaire Air Cocaïne, l'expilote de chasse ne vole plus et conduit... une ambulance, tandis que son camarade Bruno Odos évolue, lui, dans la poudreuse, au volant d'un engin de damage. « *Je ne reconnais absolument pas les faits* », annonce-t-il lui aussi. Face à eux, le mur jaune des 92 tomes du dossier d'instruction de cette enquête hors norme, et un président qui file la métaphore aéronautique.

Des centaines de témoins attendus

« *J'en ai fini avec ma check-list, on va savoir si on peut décoller* », lâche-t-il après l'énumération de la centaine de témoins attendus pendant ces sept semaines d'audience.



■ Pascal Fauret (gauche) et Bruno Odos, les deux pilotes de l'avion intercepté

PHOTO F. B.

Le président Tournier n'est pas le seul à prendre ainsi de la hauteur : « *Nous sommes dans un avion sans ailes* », enchaîne M^e Cécile Astolfe, qui défend Fabrice Alcaud, un ex-actionnaire de la société SNTHS, qui a affrété les vols suspects. Il est aujourd'hui « *cadre dans une conciergerie* », et pour son avocate, il ne peut être jugé en l'absence des deux passagers du fameux vol de Punta Cana : Alain Castany, un Perpignais trop malade pour comparaître, et Nicolas Pisapia, que la justice dominicaine ne veut

pas laisser partir : tous les deux ont écopé de 20 ans en appel, après la fuite en bateau grâce à un mystérieux commando des deux pilotes pressés de prendre la poudre d'escampette.

Deux grands absents

« *Castany, c'est un accusé fondamental* », insiste M^e Pierre Ceccaldi, qui défend Pierre-André Dreyfus, l'ancien patron de la compagnie aérienne SNTHS, désormais reconverti « *dans un haras* ». « *Sur les quatre personnes présentes dans l'avion, il en*

manque deux, c'est un vrai déséquilibre. »

« *Soit vous êtes à la hauteur de ce procès, soit vous ne l'êtes pas !* » tonne M^e Berton, qui défend Ali Bouchareb, un trafiquant récidiviste. L'avocat promet « *des choses dramatiques à l'audience* » si le procès n'est pas renvoyé. Le président ne renvoie pas, passe trois heures à résumer l'affaire dans une salle accablée et surchauffée. Le procès Air Cocaïne vient de prendre son envol. Lourdemont.

FRANÇOIS BARRÈRE
fbarrere@midilibre.com

Perpignan, bientôt capitale du « Monde Nouveau »

Environnement. La formule de ce forum inédit a été présentée lundi à Paris.

L'idée peut sembler folle. Et pourtant, nombre de personnalités engagées, tels le président de la COP24 Michal Kurtyka, le climatologue Jean Jouzel, l'aéronaute Bertrand Piccard, le réalisateur Cyril Dion ou encore l'écrivain Erik Orsenna, ont accepté de rejoindre l'aventure. Plus exactement de relever le défi « Monde Nouveau », imaginé par Marie-France Marchand-Baylet, la vice-présidente du Groupe Dépêche et Éric Sotto, le cofondateur d'Akuo Energy. À savoir : inventer tous ensemble et en trois jours notre avenir, « *malmené par nos modes de vie moderne* ». Dessiner d'une certaine manière le monde de demain, un peu comme *Le Petit Prince* de Saint-Exupéry, quand ce dernier comprend que l'essentiel est invisible pour les yeux et que l'on est pour toujours responsable de ce que l'on a.

Une pépinière

« *Oui, notre planète va mal. Il est temps de prendre conscience de l'urgence de la situation, d'agir* », expliquait lundi Marie-France Marchand-Baylet, lors de la présentation à Paris de la première édition du « Monde Nouveau », qui se déroulera du 29 au 31 mars à Perpignan. Pendant trois jours, la cité catalane compte en effet



■ Une partie de l'équipe du « Monde Nouveau », emmenée par M^{me} Marchand-Baylet.

Z.C.

réunir tous ceux qui veulent bouger les lignes, réinventer l'écologie avec des solutions audacieuses pour « *une planète bleue plus verte* ». Mais pas seulement. Car si l'événement se présente comme « *un laboratoire géant de solutions* » avec la venue d'acteurs de différents horizons (élus, patrons de grandes entreprises ou de startups, universités, étudiants, associations...), il se veut aussi pépinière du monde de demain. D'où la création d'un concours d'innovation, ouvert à tous, baptisé le Créathon, qui sera la

signature de la manifestation avec dix projets retenus. Mais attention, prévient Éric Sotto, « *le monde nouveau n'est pas la fin de l'ancien. C'est avant tout le monde du bon sens* ». C'est donc souvent « *un mixte de l'Ancien monde avec des technologies modernes* », ajoute l'entrepreneur, qui pointe l'importance des territoires et des initiatives locales. Comme l'atteste la transition agricole en Occitanie, devenue première productrice bio. Et c'est justement en prenant appui sur des actions phares comme celle de

la région et de ses 5,8 millions d'habitants, que les deux initiateurs de la manifestation comptent séduire les 3 000 visiteurs attendus. Ces derniers pourront aussi bien assister à six grands débats thématiques (santé, énergie, mobilité...) et autres masters classes que découvrir 12 métiers du Monde Nouveau, qui peuvent paraître insolites. On pense ainsi à maître compositeur, paléontologue de l'énergie ou encore permaculteur pour ne citer qu'eux.

DE PARIS, ZOÉ CADIOT
redac.paris@midilibre.com